



Ministère de l'Écologie,  
du Développement durable  
et de l'Énergie

Secrétariat d'État chargé des Transports,  
de la Mer et de la Pêche

*Paris, le jeudi 30 octobre 2014*

## *La Commission européenne valide le plan de relance autoroutier*

---

La Commission européenne a validé le plan de relance autoroutier notifié par la France le 19 mai dernier.

D'un montant de 3,2 milliards d'euros, ce plan permettra de réaliser les travaux nécessaires à l'adaptation et à la sécurisation du réseau autoroutier, de soutenir l'activité dans le secteur des travaux publics et de créer plusieurs milliers d'emplois. Grâce à ces travaux, l'excellence du réseau autoroutier français pourra être confortée et préservée.

La mise en œuvre de ce plan s'inscrira dans le cadre des discussions actuellement menées entre le Gouvernement et les sociétés concessionnaires d'autoroutes, et qui visent à rééquilibrer les relations entre l'Etat et ces sociétés, conformément aux recommandations de l'Autorité de la concurrence et de la Cour des Comptes.

---

### **Contacts presse :**

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie  
Secrétariat d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche

01 40 81 78 31  
01 40 81 77 57